



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Section départementale du Val d'Oise

38 rue d'Eragny 95310 SAINT-OUEN L'AUMÔNE

fneccpfo95@gmail.com – 07.71.23.46.64

Déclaration de la FNEC FP-FO 95 au CTSD du 19 octobre 2021

Madame la directrice académique,

Nous sommes réunis ce jour pour un CTSD « bilan de rentrée » dans le Val d'Oise.

Pour commencer, nous souhaitons faire état de la **grève et de la puissante manifestation parisienne des AESH** mardi 19 octobre pour porter leurs revendications : **un vrai statut, un vrai salaire et l'abandon des PIAL.**

En effet, à l'appel de la convention nationale des AESH, de nombreuses délégations d'AESH, d'enseignants en provenance de différents départements de France étaient venues à Paris pour signifier leur colère et leur détermination à gagner sur leurs revendications.

Plusieurs milliers de personnes sont venues rappeler au ministre qu'elles n'acceptaient pas la nouvelle dégradation des conditions de travail des AESH avec les PIAL, les scandaleuses conditions d'inclusion des élèves en situation de handicap tant pour les personnels que pour l'ensemble des élèves. La FNEC FP FO continuera de dénoncer et combattre cette inclusion scolaire sans moyen, qui s'accompagne de la liquidation des structures et des postes spécialisés, et qui précarise et fragilise les AESH.

Pour en revenir au Val d'Oise, la situation est particulièrement critique : des centaines d'élèves du département en situation de handicap sont en attente urgente d'un AESH. Les personnels nous font état tous les jours de leur souffrance face à l'inclusion systématique sans moyen.

Mais comment recruter de nouveaux personnels AESH en nombre suffisant si on ne peut que leur annoncer un salaire indigne et des conditions de travail dégradées par les PIAL ?! **Pour la FNEC FP FO, la réponse ne peut venir que du ministre qui doit entendre les revendications urgentes des AESH et y répondre favorablement.**

En ce qui concerne les **salaires et les traitements des agents publics**, la Ministre de la Transformation de la Fonction publique a annoncé qu'à terme aucun salaire ou traitement de la Fonction publique ne serait inférieur au SMIC : c'est heureux, mais cela ne compense pas la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000 avec une inflation cumulée de 34,3 % ! Aujourd'hui, pour retrouver la valeur réelle du point d'indice de janvier 2000 (en euros constants), il faudrait augmenter sa valeur à hauteur de 21,68 %.

Pour rappel, les salaires des enseignants français se situent, selon le rapport de l'OCDE au 22ème rang des pays de l'OCDE, soit derrière la Grèce et la Lituanie. Les mesures salariales du « Grenelle » qui ne concernent qu'une partie des personnels pour des sommes ridiculement faibles ne répondent pas à nos revendications pour le rattrapage de notre pouvoir d'achat : augmentation de plus de 20% de la valeur du point d'indice et 183 € tout de suite et sans contrepartie comme l'ont obtenu les personnels hospitaliers !

Toujours en cette rentrée, le président Macron a annoncé le 2 septembre une expérimentation dans 50 écoles de la ville de Marseille pour la rentrée 2022. Dans ces 50 écoles, les directeurs devraient recruter les autres enseignants de l'école et mettre en place des fonctionnements et des rythmes scolaires locaux en lien avec les acteurs extrascolaires. Ce dispositif serait amené à être généralisé. **La FNEC FP FO soutient sans réserve les 80**

écoles REP+ marseillaises qui ont d'ores et déjà pris position pour refuser l'appel à projet du président Macron. Ce projet d'expérimentation doit être abandonné.

Dans le même temps, la loi Rilhac vise à installer un directeur supérieur hiérarchique dans chaque école ainsi qu'un conseil d'école décisionnaire. Or les personnels des écoles n'ont pas besoin de hiérarchie dans l'école mais de moyens pour fonctionner. La FNEC FP-FO réaffirme que la loi Rilhac ne répond en rien aux revendications sur la direction d'école.

Avec les personnels et l'intersyndicale SNUDI FO, SNUipp FSU, CGT Educ'Action et Sud Education opposée à la loi Rilhac, la FNEC FP-FO revendique au contraire une aide administrative statutaire dans chaque école, un réel allègement des tâches administratives, une augmentation des quotités des décharges de direction et une décharge hebdomadaire pour tous.

Dans le second degré, en raison du manque de moyens qui s'accroît d'année en année, la FNEC-FP-FO ne peut que constater la généralisation des classes surchargées (généralisation de 30 élèves par classe en collège et 35 élèves par classe en lycée). C'est pourquoi plusieurs de nos collègues dans le Val d'Oise ont fait grève (collège Saint-Exupéry à Villiers-le-Bel, lycée Simone de Beauvoir à Garges-lès-Gonesse...) ou vous ont demandé des audiences.

Les marges de HSA qui sont parfois accordées sur les établissements ne sont pas suffisantes pour les besoins des DHG, avec les augmentations d'effectifs. On voit même se généraliser la pratique de rémunérer les collègues en HSE pour des services à l'année plutôt qu'en HSA ! Ce n'est pas acceptable. Au lieu de créer des postes, le ministre fait le choix d'imposer des heures supplémentaires, qui ne sont pas majorées comme c'est le cas dans le privé, mais au contraire minorées dans l'enseignement !

Par ailleurs, FO refuse les éléments du décret rendant possible l'extension des heures supplémentaires annuelles aux personnels en temps partiel.

Des établissements restent à cette date toujours avec des classes sans professeur de technologie en poste (collège Léonard De Vinci à Bouffémont, collège Nicolas Flamel à Pontoise, collège Daubigny à Auvers sur Oise), ou sans collègues remplacés (pas de professeur documentaliste remplacé au collège Léonard De Vinci à Bouffémont, pas de CPE remplacée au collège Copernic à Montmagny...).

Nous demandons le rétablissement des 1800 postes supprimés. Il faut également ajouter aux suppressions de postes les centaines de professeurs non recrutés aux concours ainsi que tous les dispositifs prévus à la rentrée : étudiants contractuels alternants, préprofessionnalisation des AED.

Et le Ministre ne compte pas en rester là. Il est d'ores et déjà annoncé une suppression de près de 500 postes dans le second degré à la rentrée 2022 ! Les effectifs des lycées généraux et technologiques devraient augmenter avec entre 15 000 et 20 000 élèves supplémentaires. La rentrée 2023 verrait ainsi 1 677 000 élèves scolarisés dans les lycées généraux et technologiques, valeur qui n'a encore jamais été atteinte par le passé. Impossible et intolérable, sauf à répondre aux revendications des personnels.

La FNEC FP-FO maintient sa revendication de réemploi de tous les contractuels recrutés en CDD en 2020-2021, car ce ne sont pas les besoins qui manquent dans les établissements. Lors de l'audience intersyndicale du 12 octobre, au Rectorat de Versailles, il a été précisé que 600 seulement avaient été renouvelés (pas tous sur un contrat d'un an). C'est insuffisant. Il suffit de demander aux personnels où sont les besoins !

Dans les lycées, la FNEC FP-FO est aux côtés des personnels qui s'organisent pour défendre leur liberté pédagogique individuelle contre les Plans Locaux d'Évaluation, véritables cahiers des charges définissant autant de baccalauréats qu'il y a d'établissements.

Nous exigeons le retrait immédiat de la mise en place du projet d'évaluation – et en particulier les BO des 29/07 et 10/09 qui, loin de résoudre les difficultés liées à la disparition du caractère national du bac, remettent en cause l'indépendance de l'enseignant et sa liberté pédagogique individuelle.

A marche forcée, dans les lycées, il est donc demandé aux enseignants de se réunir pour **élaborer un projet local d'évaluation (PLE)** pour présentation en conseil d'administration

en octobre. Que ce soit le mercredi après-midi (en invoquant les demi-journées de prérentrée) ou en banalisant des demi-journées académiques, il s'agit de faire fabriquer par les enseignants eux-mêmes le carcan dans lequel ils enfermeraient leur liberté pédagogique.

Dans plusieurs lycées, les collègues ont refusé de rédiger des projets locaux d'évaluation. Ils restent attachés au cadre des programmes nationaux.

Ainsi, alors que le Code de l'éducation précise que « *le conseil pédagogique ne peut porter atteinte à cette liberté (pédagogique)* » (article L 912-1-1, loi n° 2005-380 du 23 avril 2005), et que *le conseil pédagogique ne dispose pas de pouvoir décisionnel, le ministre ose affirmer que « Les conseils d'enseignement et le conseil pédagogique sont les instances à privilégier pour établir collectivement et valider un programme annuel des évaluations des élèves ».*

Si le ministre espère que les enseignants vont s'imposer eux-mêmes de renoncer à leur propre liberté pédagogique, il se trompe ! **FO rappelle son attachement à la liberté pédagogique et refuse que les enseignants soient exposés à des pressions permanentes sur leur manière d'évaluer.**

Le refus de ces PLE est indissociable de la revendication du rétablissement d'épreuves nationales, terminales, ponctuelles, anonymes et disciplinaires, qui donnent au diplôme sa valeur nationale, de passeport pour l'université, et de niveau d'entrée pour le Code du travail, les statuts et les conventions collectives. Pour sa part, la FNEC FP-FO ne perd pas de vue cette revendication essentielle et indépendante vis-à-vis du ministre et du gouvernement, et la nécessaire construction du rapport de forces pour obtenir le rétablissement du baccalauréat national. D'ores et déjà, dans plusieurs lycées de l'académie, des centaines de personnels réunis avec leurs organisations syndicales prennent position en ce sens : la FNEC FP-FO soutient les revendications et s'engagera pleinement dans toutes les initiatives nécessaires pour obtenir satisfaction !

Puisque nous sommes réunis pour le « bilan de rentrée », nous vous alertons, Madame la directrice académique, sur la **situation sociale dégradée pour un nombre toujours plus important de nos collègues en cette rentrée. Le nombre important de dossiers présentés en Commission Départementale d'Action Sociale CDAS** qui se réunit chaque mois en atteste (prêts voire dons pour pallier les retards ou les erreurs de l'administration dans le versement de traitements ou indemnités, remboursement de trop perçus etc.). A titre d'exemple, depuis la dernière CDAS (12 octobre) 14 nouveaux dossiers ont dû être traités en CDAS restreinte ce mardi, soit une semaine plus tard, c'est-à-dire seulement par « prise d'avis » des syndicats mais sans échange entre les différents membres de la CDAS.

Dans le même temps, malgré leur demande, nos représentants à la CDAS n'ont pas connaissance de la somme annuelle allouée au Val d'Oise. Nous vous demandons qu'elle leur soit communiquée. Les retards dans les tenues du comité médical et de la commission de réforme sont également insupportables pour les collègues concernés.

Pour finir, Madame la directrice académique, nous souhaitons évoquer **deux « expérimentations » en cours ou prévues dans le Val d'Oise.**

Vos services nous ont présenté la semaine dernière une application intitulée **Andjaro** pour la **gestion du remplacement** dans le 1^{er} degré.

La FNEC FP FO est clairement opposée à ce qu'une entreprise privée gère de près ou de loin le remplacement dans le département. En effet, de nombreux problèmes ont déjà été rencontrés dans le département de la Somme qui a expérimenté Andjaro : les innombrables mails/notifications reçus par les directeurs d'école (nommés « manager »), les horaires inexacts des écoles dans les messages envoyés, les données personnelles gérées par une plate-forme privée, des notifications régulières de l'application pour les remplaçants (nommés « collaborateurs ») à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit...

Ce n'est pas une application privée qui va pallier le manque de remplaçants comme celui de personnels administratifs. Si le « taux de remplacement » n'est pas satisfaisant dans le département (analyse que nous partageons), si de nombreuses classes se retrouvent sans remplaçant, si de nombreuses classes ont dû fermer depuis la rentrée, c'est avant tout parce

qu'il n'y a pas de remplaçant disponible. Ce n'est pas une application qui masquera cette réalité.

Autre nouvelle « expérimentation » dans le 1^{er} degré : les **tests salivaires pour éviter les fermetures de classes** dans les écoles.

Lors de la réunion de présentation organisée par vos services, nous avons exprimé nos inquiétudes et nos interrogations sur ce nouveau protocole concernant 10 départements. C'est une usine à gaz, véritable surcharge de travail pour les personnels dans les écoles, avec une efficacité très incertaine.

Nous souhaitons ici rapporter un **exemple concret, récent et surtout édifiant dans une école de Cergy**.

Vendredi 15/10 en fin d'après-midi, un parent d'élève prévient le directeur de l'école maternelle que son enfant a été testé positif. Le directeur laisse un message téléphonique à la collègue concernée le soir mais elle n'en prend connaissance que le samedi 16/10 à 12h30. Avec la cantine et les enfants non masqués, il y a des « cas contacts » dans 2 autres classes et ce sont en fait 3 classes de maternelle qui sont concernées. Les collègues reçoivent enfin un message de la direction de l'école à 17h30 avec les instructions à transmettre aux parents. Ces mêmes collègues envoient des mails ou passent des coups de téléphone aux parents dimanche 17/10 pour leur expliquer le protocole, pour leur expliquer que leurs enfants vont être testés lundi 18/10.

Durant cette matinée de lundi 18/10, les enseignantes avec les ATSEM récupèrent, en les vérifiant, les documents d'autorisation parentale, les copies de carte vitale (pour les parents qui les ont faites sinon c'est une ATSEM qui va faire les photocopies), trient les élèves « cas contact » des autres. C'est seulement à 11h30 que le laboratoire arrive (mais une seule infirmière...). Du coup, il est demandé aux collègues d'installer les tables pour poser les tests, de remplir les étiquettes des flacons avec le nom, prénom et la date de naissance de chacun des élèves pour les 3 classes, d'aller chercher les 3 groupes classe différents, de gérer les élèves et leur crainte de passer ce test salivaire, de gérer la surveillance et le retour dans la cour de récréation, prévenir par mail les parents des élèves absents qu'ils devront arriver avec un résultat de test négatif s'ils reviennent mardi, puisqu'ils n'ont pas passé le test salivaire.

Le directeur de l'école, la responsable périscolaire et les deux enseignantes concernées sont présents pour gérer en urgence les élèves et le travail administratif du laboratoire que l'infirmière ne peut pas faire seule puisqu'elle fait passer les tests salivaires.

Les 3 collègues apprennent enfin, par le directeur qui appelle la cellule covid, qu'en attendant les résultats des tests qui n'arriveront par SMS aux parents que 24h à 48h après, ils peuvent à nouveau accueillir tous les élèves dans les classes en mélangeant les élèves cas contacts avec les élèves cas non contacts dès le mardi 19/10 au matin.

Ce mardi 19/10, le directeur décide, avec bon sens, d'accueillir comme le lundi, les élèves sans les brasser puisqu'il n'y a aucun résultat de test. Le soir même le périscolaire n'ayant pas les moyens humains nécessaires, ni le même protocole, brasse tous les élèves de l'école maternelle au goûter de 16h30.

Cette collègue, qui a fait remonter une fiche RSST sur le sujet, termine son témoignage par la phrase suivante : « *Je m'interroge sur le bien-fondé de cette « expérimentation » obligatoire et imposée sans moyens supplémentaires par l'Education nationale.* ». Elle est évidemment mécontente et épuisée par ce protocole inapplicable dans son école. Cette même collègue nous a fait suivre également des messages de parents mécontents car ils n'avaient reçu aucun SMS mercredi 20/10 au soir avec les résultats du test de leur enfant !